

Concours :
« Un logo pour ma commune »
C'est lancé !

document joint

La vie de ma commune

Edito



Au printemps, nous avons été frappés par une crise sanitaire exceptionnelle.

Pendant l'été nous pensions avoir échappé au pire. Hélas, aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est toujours présente dans nos vies. La crise sanitaire est de retour avec encore plus de force et le Gouvernement vient de prendre de nouvelles mesures afin de nous protéger. Le confinement général prescrit depuis le 30 Octobre va impacter fortement nos libertés individuelles.

Cependant, la vie doit poursuivre son cours, et nous devons pour cela, changer nos comportements et nous adapter à cette situation sanitaire exceptionnelle. Avec mes collègues du conseil municipal, je place l'action municipale dans cette stratégie d'adaptation. Pour l'école, le travail des agents, l'activité associative, la gestion des réunions internes ou la conduite des projets, l'administration municipale met tout en œuvre pour suivre l'actualité réglementaire et les consignes préfectorales afin de perturber le moins possible le service public local que nous vous devons.

Ainsi, notre attachement à nos aînés et notre volonté de les protéger, nous ont conduits à décider de ne pas organiser, cette année, le traditionnel repas des aînés, ni la distribution du colis de Noël. En remplacement nous remettrons des bons d'achat à valoir chez nos commerçants.

Dorénavant, les personnes les plus fragiles peuvent bénéficier du service mis en place par le CCAS pour les courses et le portage de médicaments, à domicile, une à deux fois par semaine. Il leur suffit de contacter la mairie (03 22 41 71 71), durant les heures d'ouverture, les bénévoles du CCAS effectueront les courses et les livreront en respectant les gestes barrières mis en place depuis le début de la crise sanitaire. **Les personnes volontaires qui souhaitent rejoindre le réseau de bénévoles, peuvent se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie.**

Actuellement, pour être en règle lors de nos déplacements, nous devons présenter différents modèles d'attestations aux forces de l'ordre en cas de contrôle. La commune met à votre disposition des imprimés vierges de l'attestation de déplacement dérogatoire, que vous devrez utiliser pour sortir de votre domicile afin de faire vos courses, pour un rendez-vous médical, pour une convocation administrative ou judiciaire, pour faire du sport ou prendre l'air à moins d'un kilomètre de votre domicile.

Nous restons plus que jamais mobilisés et à votre écoute.

Restons vigilants, protégez-vous et protégez-nous !

Le Maire

Pierre DURAND



Mairie - Rue Saint-Martin - 80250 AILLY-SUR-NOYE

Tél : 03 22 41 71 71

Courriel : mairie@aillysurnoye.fr

Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>



Votre Conseil Municipal

Ailly sur Noye - Berny - Merville. Ville d'avenir pour vous, avec vous !

LA VIE DE MA COMMUNE



Pierre DURAND, Maire

Administration générale, ressources humaines, sécurité, affaires publiques, finances, développement économique et commercial, tranquillité publique, prévention des risques ...
Reçois sur rendez-vous



Christine BOURDELLE-PATRICE, 1ère adjointe

Affaires sociales, éducation, périscolaire, jeunesse, intergénérationnel, CCAS ...
Permanences les vendredis sur rendez-vous



Nicolas BLIN, 2ème adjoint

Patrimoine, élaboration et suivi des grands dossiers, marchés publics, délégations de service public
Permanences les samedis de 10h00 à 12h00 et / ou sur rendez-vous



Jean-Noël LECOINTE, 3ème adjoint

Cadre de vie, travaux, voirie et services techniques
Permanences les lundis de 14h00 à 17h00 et / ou sur rendez-vous



Catherine CATHELY-WANTIEZ, 4ème adjointe

Culture, jumelage, vie associative
Permanences les mardis de 17h00 à 19h00 et / ou sur rendez-vous



Maryse-Corinne ROSE, 5ème adjointe

Evènementiels, fêtes et cérémonies
Permanences les mercredis de 09h00 à 12h30 et / ou sur rendez-vous



Sonia DOUAY Conseillère déléguée

Environnement, développement durable, urbanisme et mobilité, habitat
Sur rendez-vous



Pascale GIRARD Conseillère déléguée

Communication interne et externe
Sur rendez-vous



Vincent DAINE Conseiller délégué

Développement des nouvelles technologies (fibre et applications publiques)
Sur rendez-vous



Sébastien VILLAIN



Edith DELBEY



Patrick BERMOND



Anne-Marie LATEUR



Frédéric PINOIT



Gérard LEROY



Céline TAMPIGNY



Richard BENOIT



Annie COCHET



Marie-Hélène MARCEL



Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE



Marylène FRANZ



Karine PAGEAU



Paolo MARCELO

Les commissions

Les commissions en place sont des émanations du Conseil Municipal.

Elles aident celui-ci à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail.

Elles lui proposent des orientations qui seront votées le cas échéant lors des réunions du Conseil Municipal.

Nous vous tiendrons informés dans notre prochaine lettre des commissions retenues lors du dernier Conseil Municipal. **Commissions qui seront ouvertes aux habitants.**
A suivre donc ...



Depuis le 20 août 2020 :

Vous aider et vous faire participer à la vie de notre commune, c'est l'objectif du **cahier de doléances** que nous mettons à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez également adresser un courriel à l'adresse suivante : doleances@aillysurnoye.fr

Toutes vos demandes et propositions y seront consignées et prises en compte. **Nous nous y engageons !** Une réponse vous sera faite par l'élue(e) concerné(e).

Depuis le 08 septembre 2020 :

Nous vous informons que l'article 11 de l'arrêté municipal portant sur la **réglementation pour la vie commune (propreté, salubrité, bruit...)** - AR.2020.09.08-01 a été modifié en date du 8 septembre 2020.

Règles concernant les nuisances sonores dans la commune :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels qu'engins de chantier, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche de 09h00 à 12h00

Souignons que ces périodes sont conformes au Règlement Sanitaire Départemental.

L'arrêté en intégralité est affiché en Mairie. **Respectons-nous !**

Le saviez-vous ?

Prendre rendez-vous avec un élu :

Vous souhaitez rencontrer un élu, nous vous invitons à compléter le formulaire permettant de prendre rendez-vous avec l'élue(e) concernant par votre demande.

Ce formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie.

The image shows a digital form titled 'Demande de rendez-vous avec un élu'. It contains several input fields for 'Nom', 'Prénom', 'Adresse', 'Code Postal', and 'Ville'. There are also checkboxes for 'Je souhaite rencontrer l'élue(e) concerné(e) en personne' and 'Je souhaite rencontrer l'élue(e) concerné(e) par téléphone'. A 'Date de rendez-vous' field is present at the bottom. The form is set against a light blue background with a small logo in the top left corner.

Les permanences en Mairie :

Avocat Conseil (cabinet de Maître WACQUET à Amiens) :

2ème samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00 - sans rendez-vous

Conciliateur de justice (M. BREMENT Alain de la Cour d'Appel d'Amiens) :

dernier mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous

Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation Santerre Haute Somme (accompagnement des jeunes de moins de 25 ans) : Contact Mme Cécile TESSIER au 03 60 12 28 20 :

tous les mardis, toute la journée sur rendez-vous

RSA : tous les jeudis, toute la journée sur rendez-vous

Armée de Terre (CIRFA d'Amiens) : merci de contacter la Mairie pour les permanences

Association les Amis du 3ème âge (favoriser les rencontres, organiser les loisirs des personnes âgées) :

les 1er et 3ème mercredi de chaque mois

Commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 :

10h00 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Merville au Bois

10h30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Berny-sur-Noye

11h00 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts d'Ailly-sur-Noye